

Aide aux victimes

L'association **ACCORD** propose à toute personne victime d'infraction pénale (violences volontaires, agression sexuelle, menace, vol, accident de la circulation...) et toute personne qui se sent lésée dans son intégrité physique ou psychologique une écoute, une information sur les droits et un accompagnement dans les démarches.

Les permanences ont lieu sur rendez-vous au :

Tribunal d'Instance
3 rue du Maréchal Kellermann
67120 MOLSHEIM

Le lundi : 14h-17h

Le 2e et 4e mercredi du mois : 14h-17h

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le 06 69 15 91 41
ou 03 88 24 90 80

Email : accord67-sav3@orange.fr

Association ACCORD, 11 rue Louis Apffel, 67000 Strasbourg

SOS aide aux habitants est une association agréée par le Ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale (violence intrafamiliale, atteinte à la personne, aux biens...) et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle est également habilitée pour l'évaluation des situations des femmes en très grand danger sur le ressort du TGI de Saverne.

Le bureau d'aide aux victimes est ouvert au Tribunal de Grande Instance de Saverne (téléphone 03.88.71.61.51)

7 rue du Tribunal 67700 SAVERNE :

– tous les matins de 9h à 12h

– les lundis et jeudis après-midi de 14h à 17h

Contact : bav.saverne.tgi@gmail.com